|lafarelesoliviers.com|

la mantesada

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers | mars 2018 - N°78

Atelier sensoriel

« Les Péquelets » éveillent leurs sens

P. 10

16 Village en action
Métropole - Où en est-on?

18 Travaux
Lifting pour l'avenue Montricher

Sommaire

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers - mars 2018 - n°78

06 Vivre

Les jeunes conseillers débordent d'idées et de projets 6

Le centre aéré du mercredi atteint sa vitesse de croisière 8

Les péquelets éveillent leurs sens 10

Bouger à tout âge, après 60 ans aussi 11

11 Sortir, bouger, découvrir

La bibliothèque Denise Sicard 12

Villas fleuris, à vos pelles 13

Les élèves de l'EMMAD font leur comédie… 14

12 Village en action

Jardinez au Naturel 15

Métropole Aix-Marseille-Provence, 2 ans après sa création, où en est-on? 16

Les Travaux : Lifting en profondeur pour l'avenue Montricher 18

19 S'informer

Délibérations du Conseil Municipal 20

État civil 21

S'informer 22

23 La Tribune de l'Opposition 23

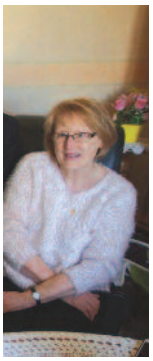

La Mantesada

Journal d'information municipal édité par la Mairie de La Fare-les-Oliviers, place Camille-Pelletan, 13580 La Fare-les-Oliviers - **Directeur de la publication :** Olivier Guirou - **Comité de rédaction :** Service communication - **Photos :** Ville de La Fare-les-Oliviers, Fotolia, ONF, Artcom - **Conception et direction artistique :** Artcom - **Impression :** Imprimerie Masson - **Dépôt légal :** Juin 2013 - **Tirage :** 3.900 exemplaires - **Mars - N°78**

Édito

Vous avez reçu, il y a quelques semaines, le bilan d'étape de l'équipe municipale, retraçant 3 ans d'actions et de projets depuis notre élection en 2014. Je suis particulièrement fier de ce bilan et du travail accompli par les élus et les agents municipaux qui m'entourent. Nous pouvons être d'autant plus satisfaits du chemin parcouru que les projets engagés depuis 2014 ont pu être réalisés malgré un contexte financier qui se dégrade d'année en année. Grâce aux économies réalisées depuis 3 ans et au soutien sans faille du conseil départemental, des aménagements indispensables pour notre commune ont pu voir le jour.

C'est donc une page qui se tourne car nous entrons dans la deuxième phase de notre mandat. Nous continuons sur notre lancée, déterminés à moderniser les équipements et les infrastructures de la commune, malgré nos ressources qui s'amoindrissent.

Etre maire aujourd'hui n'est pas de tout repos. La baisse des dotations de l'Etat, la suppression de la taxe d'habitation ainsi que les coûts exorbitants des transferts de compétence à la métropole Aix Marseille Provence, nous obligent à faire des choix difficiles. Malgré les économies substantielles réalisées depuis 2014, nous devons trouver de nouvelles pistes, mais il n'en reste plus beaucoup !

En 2018, par exemple, nous avons été contraints de réduire le nombre de manifestations représentant un coût important pour la commune. Certains événements comme le Trophée du Castellas ou une Journée en Famille ne figureront pas sur l'agenda municipal cette année. D'un côté, nous devons réduire nos dépenses et de l'autre, respecter nos obligations qui se sont multipliées en termes de sécurité, engendrant des frais supplémentaires pour la commune. L'équation n'est pas simple à résoudre !

Même si nous nous interrogeons sur les années à venir, nous restons optimistes et mettons tout en œuvre pour faire avancer les projets essentiels pour l'avenir du village. Comme vous pourrez le constater en lisant la double page des travaux, de nombreux chantiers seront encore au programme en 2018 : réfection de voies ayant besoin d'un coup de jeune ; extension de la cuisine centrale qui manque cruellement de place pour fournir 1000 repas par jour ; de nouveaux aménagements sécuritaires pour limiter la vitesse dans le village ; sans oublier le projet de rénovation et d'extension de l'école Paul Doumer pour lequel la consultation des entreprises va bientôt commencer.

Je vous invite donc à parcourir les pages de cette nouvelle édition de la Mantesada et découvrir qu'avec le soutien de nos partenaires institutionnels, nous continuons d'investir pour le village et pour votre qualité de vie.

Très Sincèrement

Olivier Guirou
Maire de La Fare-les-Oliviers
Vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

" Nous continuons sur notre lancée, déterminés à moderniser les équipements et les infrastructures de la commune ".

1

2

5

6

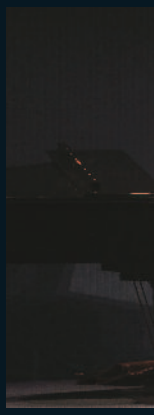

9

10

11

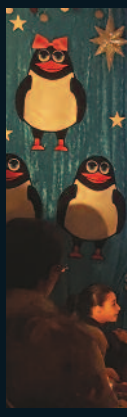

14

15

18

19

Retour en images

3

4

7

8

12

13

16

17

20

1 01/11/17 : Commémoration en mémoire des combattants civils et militaires morts en Afrique du Nord

2 10/11/17 : Concert OMC au profit du Téléthon avec Elodie Martelet

3 11/11/17 : 99ème anniversaire de l'Armistice de la Guerre de 1914-1918

4 17/11/17 : Inauguration du CCAS et du Relais Emploi

5 18 et 19/11/17 : Foire aux Santons et Marché de Noël

6 21/11/17 : Remise des prix de « Villes et Villages Fleuris » au centre des congrès de Cassis

7 24/11/17 : Soirée OMC – « Piano Furioso »

8 25/11/17 : 9ème nuitée sportive

9 1er et 2/12/17 : Téléthon

10 7/12/17 : Soirée d'accueil des nouveaux arrivants

11 8/12/17 : Soirée OMC – « Oh bonne mère, mon frère est parisien ! »

12 9/12/17 : Spectacle « La Magie de Noël » à la bibliothèque municipale Denise Sicard

13 16/12/17 : Atelier lutin à la bibliothèque municipale Denise Sicard

14 16/12/17 : Séance dédicace avec Pascal Demeure

15 16/12/17 : Repas de Noël des séniors

16 20/12/17 : Goûter de Noël de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse Pierre Barbizet

17 21/12/17 : Concert de Noël de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse Pierre Barbizet

18 05/01/18 : Cérémonie de présentation des vœux à la population

19 12/01/18 : Soirée OMC – Evidences Inconnues

20 26/01/18 : Remise de prix du label « Ville Nature » à l'hôtel de la Région

jeunesse |

Les jeunes conseillers débordent d'idées et de projets !

De jeunes élus très impliqués.

L'installation du conseil municipal junior a eu lieu en mars 2017. Les 21 jeunes conseillers ont consacré les 12 derniers mois à faire avancer les projets qui leur tiennent à cœur et qui, ils l'espèrent, auront un véritable impact sur la vie du village.

Lors d'une séance plénière au mois de mai les conseillers juniors ont soumis leurs idées à monsieur le maire ainsi qu'aux élus du conseil municipal qui étaient présents ce jour-là.

De nombreux projets, dont la faisabilité est en cours d'étude, ont été retenus.

Parmi ces projets :

Les projets réalisés :

• Création d'une piste de bicross

• Rencontre avec la police municipale

• Organisation de rencontres intergénérationnelles avec la maison de retraite et la crèche

• Poursuite des actions solidaires avec la Croix Rouge Française

Les projets à l'étude :

• Installation de brumisateurs dans la cour de l'école élémentaire de la Pomme de Pin

• Aménagement des bords de l'Arc

• Organisation de sorties VTT pour les jeunes

• Lancement d'un concours de dessin et d'un concours photo

• Création de pistes cyclables supplémentaires

• Rénovation du City Park

• Construction d'abris pour animaux en colline

Les projets en cours :

• Installation de distributeurs de sachets pour déjections canines

• Fleurissement des abords des écoles

• Aménagement du parking du collège

• Mise en place de pique-niques occasionnels dans les cantines scolaires

• Installation de ralentisseurs supplémentaires dans le village

• Poursuite de la « rando utile » pour ramasser les déchets

Les conseillers juniors se réunissent régulièrement avec les animatrices du CMJ, se répartissant par groupes selon les projets sur lesquels ils travaillent.

Un début d'année riche en échanges

En ce début d'année, 6 des projets occupent l'actualité du CMJ :

Réalisation d'une piste de bicross

Les conseillers juniors ont travaillé avec un professionnel sur le schéma de la piste de bicross, réalisée sur le site de Sainte Rosalie au mois de décembre.

L'ancienne piste ayant été supprimée pour permettre l'agrandissement du skatepark en 2015, les amateurs de vélo sont ravis de découvrir la nouvelle et s'adonner à leur passion pour les bosses !

Echange avec la cuisine centrale

Le 7 février, les membres du CMJ ont pu visiter la cuisine centrale et échanger avec le personnel. Ils ont abordé le thème des menus proposés dans les écoles et l'idée d'organiser un pique-nique occasionnel.

Collecte de jouets pour Noël avec la Croix Rouge

Les jeunes conseillers ont décidé de travailler sur des propositions de menus avec le chef cuisinier et également de programmer un pique-nique un peu « exceptionnel » à la veille des vacances scolaires.

Rencontre avec la police municipale

Après avoir visité les locaux de la police municipale le 21 janvier, les jeunes élus ont travaillé aux côtés des agents devant le gymnase Jérôme Fernandez pour réguler la circulation et assister à un contrôle de papiers. Lors de la séance plénière, ils ont exprimé le souhait de découvrir le métier de policier municipal.

Actions solidaires avec la Croix Rouge Française

Les bénévoles de l'antenne de la Croix Rouge à La Fare les Oliviers ont reçu les conseillers juniors pour leur expliquer les différentes actions solidaires mises en

place par l'association. Le CMJ a ainsi participé à la collecte de la Banque Alimentaire en novembre avant d'organiser une collecte de jouets pour Noël. Ils poursuivront ces actions solidaires tout au long de leur mandat.

Rencontres intergénérationnelles avec la Maison de Retraite et la crèche « Les Péquelets »

Les jeunes élus retrouvent régulièrement les résidents de la maison de retraite pour échanger autour de différentes thématiques.

Ils ont participé à des ateliers de chants de Noël avec les résidents et sont actuellement en train d'organiser une chorale qui se produira pendant la fête de Sainte Rosalie dans le parc de la maison de retraite.

Les conseillers juniors se sont également déplacés pendant les festivités de Noël pour chanter des comptines avec les tout-petits de la crèche.

Un important devoir de mémoire

Sans oublier le travail important mené en lien avec le service des affaires militaires afin de perpétuer le devoir de mémoire et la transmission de l'histoire française auprès des jeunes générations. Les jeunes élus participent activement aux cérémonies militaires.

Le centre aéré du mercredi atteint sa vitesse de croisière

A la rentrée 2017, la semaine scolaire a subi un nouveau chamboulement avec le retour à la semaine de 4 jours. Ce changement, souhaité par la grande majorité des familles farenques, a entraîné la suppression des « Temps d'Activités Périscolaires » (T.A.P) du vendredi après-midi et, par conséquent, une réorganisation de l'ensemble des différents temps périscolaires.

L'équipe du service sport, associations, jeunesse s'est attelée à proposer un nouveau projet pédagogique autour des temps périscolaires permettant non seulement de basculer les activités créées dans le cadre des T.A.P vers l'accueil du mercredi mais aussi de les améliorer et les diversifier. Ainsi aux ateliers très plébiscités comme le sport, la cuisine, le jardinage ou le hip-hop se sont rajoutés cette année de nouveaux ateliers comme l'art contemporain et le ciné-club.

Autre nouveauté, depuis la rentrée de septembre, l'ensemble des activités du mercredi se déroulent exclusivement au centre aéré de la Pomme de Pin. Après 6 mois de fonctionnement, il a atteint sa vitesse de croisière accueillant tous les mercredis environ 220 enfants le matin et 190 l'après-midi.

Voici un rapide tour d'horizon des activités proposées :

Activités pour les -6 ans

Activités d'éveil
Initiation à l'éveil corporel, musical et artistique

Cuisine et gastronomie
Découverte de produits, élaboration de recettes, sorties et rencontres de producteurs, création d'un album de recettes

Art plastique
Initiation à différentes techniques de l'art

Atelier jardinage
Découverte des techniques de jardinage et éducation au développement durable

Activités physiques et sportives
Pratique de parcours de motricité, grands jeux et initiation à différents sports

Activités pour les +6 ans

Atelier sport
Initiation à une trentaine de sports différents

Hip-hop (CE2, CM1, CM2)
Création musicale, découverte de la culture hip-hop, réalisation d'un clip et initiation à la danse hip-hop

Art contemporain
Découverte de l'histoire de l'art, des techniques des artistes et réalisation d'œuvres à travers différentes techniques

Ciné-Club (CE2-CM1-CM2)
Découverte de la culture cinéma et réalisation d'un film

Atelier Jardinage
Découverte des techniques de jardinage et éducation au développement durable.

Dates à retenir :

- 30 mars à partir de 9h :
le cross des écoles sur le site de Sainte Rosalie.
Courses et pique-nique en colline, suivi d'une remise de récompenses en début d'après-midi

- 30 mai à 18h :
Spectacle de fin d'année des structures d'accueil pour les 3-17 ans

Le spectacle, en préparation depuis de nombreuses semaines, implique une grande partie des élèves fréquentant les différents accueils péri et extra scolaires. Les tout petits et les plus grands seront réunis autour du thème du cinéma et participeront à la remise des « Lafar », récompense prestigieuse farenque !

petite enfance |

Les « péquelets » éveillent leurs sens

Depuis 2015, le multi-accueil « Les Péquelets » a mis en place un atelier sensoriel pour les enfants fréquentant la structure. Ces ateliers ont pour objectif d'aider les petits à se développer harmonieusement et à s'ouvrir au monde qui les entoure grâce à l'éveil des sens. Le toucher, la vue ou encore l'ouïe sont autant de moyens de découvrir et comprendre l'environnement qui les entoure.

Une fois par semaine, l'éducatrice de jeunes enfants (EJE) de la crèche installe son atelier « éveil des sens » qui s'adresse autant aux bébés qu'aux grands de la section des « kids ». L'atelier se déroule dans la pénombre à l'aide d'objets lumineux, de musique, de coussins et de divers objets avec des textures différentes à manipuler. Ainsi, les enfants peuvent explorer et éveiller leurs sens dans un environnement sécurisant et douillet. Ils découvrent par eux-mêmes les objets disposés dans la pièce et l'éducatrice n'intervient que si un enfant semble plus hésitant.

Les séances se déroulent de façon différente en fonction de l'âge des enfants. « Avec les bébés, tout se passe dans le calme et la douceur » explique l'éducatrice. « Au moment d'entrer dans la pièce, certains enfants ressentent une petite appréhension en raison du manque de luminosité. Mais cette appréhension s'efface après quelques minutes pour laisser place à la découverte tranquille des objets. Pour les 2-3 ans, il s'agit surtout de canaliser leur énergie et de leur expliquer les règles, même s'ils ont du mal à les appliquer ! Comment faire la différence entre une balle qu'on a le droit de jeter dehors et une petite balle lumineuse qu'on doit simplement faire rouler dans la salle ? Ensuite, les 3 ans comprennent et appliquent les règles. Ils posent beaucoup de questions aussi ! ».

Les objectifs de cet atelier d'une durée de 20 à 30 minutes sont multiples :

- Prendre le temps de découvrir des choses simples dans le calme
- Développer le toucher et le plaisir
- Apprendre à respecter ses camarades en intégrant les règles de jeu

Ce projet, comprenant la création de l'atelier sensoriel ainsi que l'intervention d'une psychomotricienne dans les différentes sections de la crèche, a été financé en partie par la CAF et le conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un appel à projets intitulé *« l'accueil de l'enfant porteur de handicap »*. Créé en premier lieu pour des enfants ayant des besoins particuliers, les bienfaits de cet atelier sensoriel pour l'ensemble des péquelets ne sont plus à démontrer ! La découverte par le jeu est un excellent vecteur de croissance indispensable au développement des enfants.

Depuis peu, l'éducatrice de jeunes enfants propose tous les mercredis matin un nouvel atelier de psychomotricité autour de la musique et des couleurs, venant ainsi compléter les nombreux ateliers proposés tout au long de l'année : musique, peinture, chant, contes, gymnastique, sans oublier le sac à histoires et le sac à surprises tant convoités par les enfants.

seniors |

Bouger à tout âge, après 60 ans aussi !

Depuis le mois de janvier, une trentaine de seniors suit le programme « Bouger âgé » proposé aux personnes âgées de plus de 60 ans. Pendant 6 mois, les participants venus de La Fare les Oliviers, Rognac et Lançon Provence vont pouvoir bénéficier de séances d'activités physiques douces, accompagnées d'un suivi nutritionnel. L'objectif de ces ateliers est double : maintenir le lien social tout en combattant la perte de mobilité et d'autonomie liée à l'âge et à la sédentarité.

Et il ne fallait pas rater une telle occasion car les scientifiques s'accordent à dire que la pratique régulière d'une activité physique allonge l'espérance de vie ! Après une première séance d'évaluation de leur condition physique (équilibre et endurance) et de leur alimentation, nos seniors se retrouvent tous les mardis au gymnase Saint Exupéry en compagnie de Davy Boumezzou et d'Anne-Sophie Richard, tous deux éducateurs sportifs.

Les séances se déroulent dans une ambiance bon enfant et se composent de plusieurs ateliers d'exercices visant à améliorer l'équilibre, la coordination et le tonus musculaire. Le plaisir de pratiquer une activité en groupe se lit sur tous les visages et les bienfaits commencent déjà à se faire sentir.
« *Au mois de juin, on aura rajeuni de 10 ans !* » s'exclame Anny.

Les participants pourront apprécier leurs progrès tout au long du programme grâce à la réalisation de bilans intermédiaire et final. Ce suivi permet non seulement de réévaluer leur condition physique mais aussi de leur délivrer des conseils nutritionnels précieux, permettant de garder une forme olympique !

En partenariat avec le CCAS et le service sport, associations, jeunesse de la commune, ce programme a été mis en place par le Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports des Bouches-du-Rhône (CDOMS 13) avec le soutien du pôle infos seniors du pays salonais. « *La commune est ravie d'accueillir cette action sur son territoire* » explique Silvia Barata, adjointe à l'emploi et aux affaires sociales. « *Aider nos aînés à conserver une activité physique régulière contribue à améliorer leur qualité de vie* ».

Pour Monsieur Perez du pôle seniors, l'objectif premier de « Bouger âgé » est de créer un programme passerelle afin d'inciter les participants à continuer sur leur lancée. « *Une suite leur sera proposée car nous allons les mettre en relation avec les clubs sportifs de la commune proposant des cours de gymnastique douce, adaptés aux personnes âgées, pour qu'ils puissent poursuivre une activité physique régulière. C'est une action de prévention dont l'objectif est de faire reculer la dépendance* ».

C'est avant tout, une action qui fait du bien et Yvonne résume parfaitement le sentiment de l'ensemble des participants : « *On ne voit jamais le temps passer !* » s'étonne-t-elle en fin de séance.

Pour plus de renseignements :
Pôle infos seniors
04.90.44.13.17 - 04.90.58.06.41
clic.alliage@orange.

culture |

La bibliothèque municipale Denise Sicard donne de ses nouvelles…

Vous adorez raconter des histoires ? Vous aimez écrire, griffonner… ? Vous avez une imagination débordante ? Alors, vous allez pouvoir exprimer vos talents de conteur grâce au concours de nouvelles organisé par la Bibliothèque Municipale Denise Sicard.

Ouvert aux jeunes et aux moins jeunes, ce concours a pour objectif de créer une dynamique autour de l'écriture et d'encourager les amateurs d'histoires courtes à partager le fruit de leur imagination. Pour les plus jeunes, il s'agit de leur démontrer que les petites histoires qu'ils s'inventent, une fois couchées sur papier, peuvent intéresser d'autres personnes !

Le thème ? Aucun thème ne sera imposé et les participants pourront utiliser le genre de leur choix (humour, fantastique …). Néanmoins, dans la catégorie « enfant » (9-12 ans), nos écrivains en herbe devront inclure les mots « ami, livre, rêve et voyage » dans leurs textes. Quant aux adolescents (13-17 ans) et aux adultes, ils devront prendre soin de glisser cette phrase célèbre d'Antoine de Saint Exupéry dans leurs créations : on ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux.

Les participants ont jusqu'au 30 avril pour peaufiner leurs textes et c'est au mois de juin que les résultats seront annoncés par un jury composé des bibliothécaires, d'auteurs farencs, d'élus et d'adhérents de la bibliothèque tirés au sort.

Pour plus d'informations :
www.lafarelesoliviers.com
04 90 42 56 09

… et dévoile ses nouvelles orientations !

Aujourd'hui, la bibliothèque municipale se lance dans une dynamique de création de projets visant à diversifier le public, satisfaire au mieux les attentes des différents lecteurs, tout en poursuivant ses partenariats avec les établissements scolaires.

Dans un premier temps, le programme d'animations sera davantage axé autour de la littérature, la culture et l'histoire. Sur le programme de mars à juin 2018, le concours de nouvelles, l'exposition « Résistance et Déportation » mais aussi la séance de dédicace de Lily Bloom en sont quelques exemples.

Les spectacles pour les tout-petits seront toujours au programme avec également la mise en place d'une heure de contes au sein de la structure.
Par ailleurs, la bibliothèque souhaite renforcer les partenariats avec les établissements scolaires et notamment le collège Louis Leprince Ringuet. « *Cette année, deux classes de troisième se rendront à la bibliothèque lors de l'exposition « Résistance et Déportation » et cinq classes de l'établissement participeront au concours de nouvelles littéraires* » s'enthousiasme Myriam Seiler, adjointe à la culture, au tourisme et à la communication.
Et la dimension numérique ne sera pas oubliée avec le maintien des ateliers de découverte et d'aide informatique ainsi que le développement de cours sur tablettes. La page Facebook sera enrichie avec davantage d'interactivité.

« *La bibliothèque doit être un lieu où l'on se sent bien, un lieu calme, convivial, quels que soient les espaces fréquentés, avec un choix diversifié d'ouvrages, des expositions attractives et des évènements exceptionnels pour la plus grande satisfaction des différents lecteurs* » explique Myriam Seiler. « *Une réflexion sera également engagée sur l'amplitude des horaires d'ouverture de la structure* ».

Pour retrouver le programme d'animations de la bibliothèque :
www.lafarelesoliviers.com

culture |

Villas fleuris, à vos pelles !

Après une édition 2017 très réussie, le concours des villas fleuries est de retour en 2018. Si vous souhaitez mettre vos créations florales en avant et les soumettre pour avis à un jury composé d'experts, ce concours s'adresse à vous.

L'année dernière, le jury farenc a sélectionné 2 participants pour représenter le village au concours départemental de « Villes et Villages Fleuris » : Monsieur Maurel dans la catégorie « balcon, terrasse, fenêtre ou mur fleuri » et Madame Rosmarino dans la catégorie « maison avec jardin ». Lors du passage du jury départemental, la cour de Monsieur Maurel a fait l'unanimité parmi les experts qui lui ont décerné le premier prix du département. Une véritable fierté pour ce jardinier « piqué » par la passion des cactus qu'il bichonne tout au long de l'année.

Si vous aussi, vous aimez réaliser de belles créations florales, vous pouvez participer à cette nouvelle édition de « Villas Fleuries ». Cependant, une petite condition s'impose : votre jardin, terrasse ou balcon doit être visible depuis la rue car ce concours a pour but de permettre aux habitants de participer à l'embellissement du village.

Avis aux collectifs de jardiniers !
Associations, commerçants et enseignants, vous pouvez également concourir dans les catégories qui vous sont destinées :

Particuliers :
- Catégorie 1 : Maison avec jardin, visible depuis la voie publique
- Catégorie 2 : Balcon, terrasse, fenêtre ou mur fleuri

Collectifs :
- Catégorie 3 : Fleurissement collectif
- Catégorie 4 : Commerce
- Catégorie 5 : Ecole

Pour plus d'informations :
www.lafarelesoliviers.com
04 90 45 46 27 / 19

Inscriptions :
Du 16 avril au 14 mai 2018
Passage du jury :
mercredi 16 mai

La cour de Monsieur Maurel, 1er prix départemental 2017

Toujours à la recherche de la spécialité farenque

C'est la 3ème édition du concours culinaire « A la recherche de la spécialité farenque » qui se prépare. Elle se déroulera dans le cadre de la Fête de Sainte Rosalie, le vendredi 24 août sur le podium devant le centre culturel Jean Bernard. Les organisateurs vous attendent nombreux et espèrent dénicher cette année la spécialité emblématique du village. La grande nouveauté de cette édition 2018 : un vote du public s'ajoutera au vote du jury.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du mois de mai sur internet (www.lafarelesoliviers.com) ou en mairie auprès du service communication et l'Office Municipal de la Culture. Les modalités seront communiquées via un flyer distribué dans les boîtes aux lettres courant avril et dans la prochaine Mantesada.

Vous pouvez d'ores et déjà commencer à potasser vos recettes tout en portant une attention particulière à l'utilisation des produits locaux ainsi qu'au lien entre la spécialité et le village. Votre recette devra obligatoirement utiliser l'olive ou un dérivé de l'olive et, si possible, d'autres ingrédients choisis parmi la liste suivante : amande, raisins, coings, grenades, figues.

Renseignements :
communication@lafarelesoliviers.fr
04 90 45 46 27 / 19

culture |

Les élèves de l'EMMAD font leur comédie… musicale !

L'école municipale de musique, d'art et de danse Pierre Barbizet (EMMAD) se lance dans une belle aventure en 2018. Celle de créer un spectacle théâtral et musical, une mini comédie musicale qui sera jouée au mois de juin.

C'est un projet commun aux 3 pôles de l'EMMAD, permettant d'impliquer les élèves inscrits aux multiples activités proposées. Théâtre, danse et musique seront bien évidemment mis à l'honneur mais également d'autres activités pédagogiques comme l'écriture des textes ou la création de décors et d'accessoires. Et ils ont du pain sur la planche pour créer de toutes pièces ce spectacle en seulement quelques mois !

Le nom du spectacle n'ayant pas encore été dévoilé, la direction artistique nous donne un petit avant-goût : « *Chez les Bernard, la famille se réunit chez la mère pour partager un repas. Ce soir, pourtant soir de fête, un incident va venir troubler les habitudes. Dans cette comédie musicale, on suit les déboires d'une famille déjantée qui questionne l'absurdité du quotidien* ». Sur scène s'entremêleront musiques et chorégraphies, entrecoupées de mises en scène théâtrales.

Les élèves travaillent d'ores et déjà les textes et les dialogues, les morceaux de musique choisis ainsi que les chorégraphies. Ils participeront à toutes les étapes de création du spectacle, ce qui leur permettra de progresser ensemble et de voir l'envers du décor de la création artistique.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date sur vos agendas car le spectacle sera joué en deuxième partie du gala de musique le 9 juin prochain.

Pour plus de renseignements :
04 90 42 69 00

Concert de Noël

Le concert de Noël des élèves de l'école de musique Pierre Barbizet représente l'un des temps forts dans la vie de l'école car il réunit de nombreux musiciens des différents cours proposés tout au long de l'année.

Organisé pour la première fois à l'église Saint Sauveur en décembre 2012, le succès de ce concert ne se dément pas d'année en année. Non seulement, il permet aux élèves de jouer en dehors du cadre de l'école mais il est aussi devenu un événement incontournable du village pendant les festivités de fin d'année.

Les élèves et leurs professeurs, avec le soutien technique et logistique de l'association « Cultur'A La Fare », ne boudent pas leur plaisir de répandre un peu de magie de Noël juste avant les fêtes !

Dates importantes de l'école municipale de musique, d'art et de danse Pierre Barbizet

25 et 26 mai : exposition des activités artistiques (vernissage le 26 mai à 11h) - Salle Deydier Avon

9 juin à 19h00 : spectacle de fin d'année de l'école municipale de musique - Suivi de : comédie musicale de l'EMMAD - Salle Jean Bernard

15 juin à 19h00 : spectacle de hip-hop – Salle Jean Bernard
20h30 : spectacle de théâtre – auditorium René Bartoli

16 juin à 20h30 : spectacle de modern' jazz, flamenco, funky r'n'b, claquettes, orientale - Salle Jean Bernard

22 juin à 20h30 : spectacle de théâtre - Auditorium René Bartoli

23 juin à 20h30 : spectacle de danse classique - Salle Jean Bernard

Développement durable |

Jardinez au Naturel !

Du 20 au 30 mars 2018 aura lieu la 13° édition de « La Semaine pour les Alternatives aux Pesticides ». Récemment labellisée « Ville Nature » et engagée dans une démarche zéro-phyto depuis 2016, la commune encourage les habitants à jardiner autrement et à tendre vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Comme la plupart des cours d'eau, l'Arc, n'échappe pas à cette pollution par les pesticides. Les quantités utilisées par les jardiniers amateurs peuvent paraître dérisoires. Pourtant les surfaces traitées bien souvent ruisselantes favorisent un transfert direct vers cette rivière qui traverse notre commune. D'où la nécessité de changer nos habitudes.

Ainsi, les pesticides utilisés dans une allée pour enlever les "mauvaises herbes" ou dans le potager contre les pucerons, parviennent inexorablement dans nos cours d'eau, entraînés par la pluie.

Traiter, c'est également menacer l'équilibre fragile et naturel de son jardin au détriment des alliés du jardinier que sont les insectes, les oiseaux, les papillons, les hérissons et même les "herbes folles".

Au-delà du risque pour l'environnement, lorsqu'on utilise des pesticides, on s'expose soi-même et ses proches à des produits toxiques pour la santé.

C'est pour cette raison que depuis plus de 4 ans, le SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc) s'engage en partenariat avec 16 enseignes1 à promouvoir des solutions sans pesticides. Ces enseignes ont signé la charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source ! » créée en partenariat avec l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement)

Pour les particuliers souhaitant obtenir plus de renseignements sur les alternatives aux pesticides, il existe un livret « Jardiner au Naturel, ça coule de source ! » et des fiches techniques, disponibles aux accueils de la mairie et du centre technique municipal ainsi que sur le site de l'ARPE (http://www.arpe-paca.org).

Interdiction des pesticides

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics est interdite. Le SABA a accompagné la commune dans la mise en place d'une démarche zéro-phyto pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

À partir du 1er janvier 2019, l'utilisation de pesticides par les particuliers sera également interdite. La vente en libre-service de ces produits n'est d'ailleurs plus autorisée depuis le 1er janvier 2017.

Enseignes signataires de la charte « jardiner au naturel, ça coule de source » dans votre commune :

- **Aix en Pce : Bricorama**
- **Berre-l-Etang : Jardinerie de L'Etang ; Les jardins de Superplan**
- **Bouc-Bel-Air : Jardins et paysages de France**
- **Cabriès Plan de Campagne : Truffaut**
- **Eguilles : Ma Ferme**
- **Fuveau : Terre d'Avenir, Vert Provence**
- **La Fare les Oliviers : Weldom**
- **Les Pennes-Mirabeau Plan de campagne : Castorama**
- **Meyreuil : Charrière Distribution, Omag, Villaverde Rocchietta**
- **Trets : Végétalis**
- **Ventabren : Aixotic, Jardivals**

Métropole |

Métropole Aix-Marseille-Provence 2 ans après sa création, où en est-on ?

Créée dans l'agitation et le désaccord il y a 2 ans, la Métropole souffle sa deuxième bougie toujours et encore dans le tumulte.
Avec une situation financière difficile, source de conflit entre les conseillers métropolitains et une Métropole qui peine à assurer les compétences que la loi oblige les communes à lui transférer, la plus grande confusion règne encore autour de la mise en place de cette nouvelle structure intercommunale.

Quelles compétences sont transférées ?

Le 1er janvier 2016 toutes les compétences exercées par Agglopole Provence devenaient métropolitaines il s'agit de :

- L'eau et l'assainissement
- L'enlèvement et la gestion des déchets
- La politique de la ville
- Le transport
- Les Plans intercommunaux de défense de la Forêt contre les incendies (PIDAF)
- La politique locale de l'habitat
- Le développement économique

Au 1er janvier 2018, la commune transfère les compétences suivantes :

- Le Plan Local d'Urbanisme
- Le réseau pluvial
- Les bassins de rétention des eaux pluviales
- Les bornes à incendie
- Les aires de stationnement : Parking Gambetta – Parking Pasteur et le Parking situé devant le parc du Moulin.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Au 1er janvier 2020, la commune devra transférer l'entretien, la création et le nettoiement de la voirie qui comprend :

- Tous les espaces publics dédiés à tous les modes de déplacement : routes, trottoirs, places, impasses ruelles…
- L'éclairage public lorsqu'il est lié à un espace transféré.
- Le mobilier urbain lié aux espaces transférés (abris bus, panneaux de signalisation…)
- Les jardins liés aux espaces transférés.
- Le nettoiement des espaces publics transférés

Qui dit « transfert de compétence », dit « transfert de personnel »

Les services de proximité sur la commune sont actuellement assurés par des agents municipaux, qui deviendront agents de la Métropole demain. Lorsque la commune transfère une compétence à la Métropole, elle doit également transférer le personnel associé. Logique, certes, sauf qu'aujourd'hui, les agents farencs sont rarement affectés à une seule mission. A titre d'exemple, le personnel des services techniques est polyvalent et travaille selon les besoins. Cependant, un agent de la voirie, devenu agent métropolitain en 2020, s'occupera exclusivement de la voirie et ne pourra plus intervenir comme il le fait aujourd'hui par exemple lors de l'organisation des festivités et manifestations.

Combien ça coûte à la commune ?

Le coût des transferts de compétences est encore en cours d'évaluation. Le calcul prend en compte, les salaires des agents ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Au 1er janvier 2018 le coût des transferts à la charge de la commune s'élève à 130 000 €, hors réseau pluvial qui sera chiffré dans les prochaines semaines.

Aucune information n'a été donnée à ce jour à la commune pour évaluer le coût du transfert de la voirie en 2020.

Outre les conséquences financières pour la commune, l'équipe municipale doit également engager une réflexion autour de l'organisation des services publics, dont elle devra dorénavant assurer la continuité malgré des ressources financières et humaines diminuées.

Le transfert des compétences au 1er janvier 2018, comment ça se passe ?

Etant dans l'impossibilité d'assurer la totalité des compétences transférées par les communes au 1er janvier 2018, la Métropole a préféré choisir un mode de fonctionnement provisoire par le biais de conventions de gestion. Lors du conseil municipal du 6 décembre, la commune a accepté de continuer à gérer, pour le compte de la Métropole, les compétences suivantes afin de garantir la continuité du service public :

- Aménagement de l'espace métropolitain (plan Local d'Urbanisme, gestion des aires et parcs de stationnement)
- Gestion des services d'intérêt collectif (gestion du réseau d'eau pluviale, défense extérieure contre l'incendie)
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Ces conventions sont temporaires et l'ensemble des compétences seront gérées à terme par la Métropole.

Travaux |

Un lifting en profondeur pour l'avenue Montricher

PROJET CO-FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT
DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Après l'aménagement de l'hyper centre, c'est l'avenue Montricher qui, depuis quelques semaines, subit un coup de jeune bien mérité.

L'élargissement des trottoirs permettra la création de pistes cyclables à hauteur de trottoir et à l'abri de la circulation.

Cette nouvelle phase de travaux comprend la réfection de la route et des trottoirs, la création de pistes cyclables de chaque côté de la route, l'aménagement d'un espace paysager devant la pharmacie des Jardins de Saint Marc et surtout la création d'un rond-point à hauteur du carrefour de l'avenue des Puisatiers et de l'avenue Montricher.

L'objectif de ce nouveau giratoire sera de réguler la circulation aux heures d'affluence et de mettre fin aux difficultés rencontrées par les véhicules souhaitant entrer et sortir de la zone commerciale. Il marquera également la première phase de la création de la future voie de contournement sud qui permettra à terme d'éviter le centre-ville pour accéder au collège et au centre Jean Bernard.

Régulation de la circulation

La circulation alternée mise en place en janvier sera maintenue jusqu'à la fin des travaux, permettant aux entreprises d'avancer par demi-chaussée et de limiter au maximum l'impact sur le trafic routier. A certains moments, la route devra être coupée à la circulation selon les nécessités du chantier. La commune vous tiendra informés par le biais du site internet et de la page Facebook. De nombreuses routes alternatives existent pour les habitants souhaitant éviter le secteur.

Travaux |

Feux tricolores

Mode d'emploi pour une circulation apaisée

Pendant les travaux de réaménagement du centre-ville, des feux tricolores asservis à la vitesse ont été installés à l'intersection de l'avenue Pasteur avec l'avenue Jean Moulin ainsi qu'au niveau des Jardins de Saint Marc. Au mois de février, les feux situés sur l'avenue Pasteur et l'avenue Jean Moulin ont été mis en service, sans détection de vitesse. Depuis quelques semaines, ils régulent la circulation et sécurisent ce carrefour, mettant ainsi fin à l'application de la règle de priorité à droite, parfois source d'incidents.

Lorsque les travaux d'aménagement de l'avenue Montricher seront terminés, l'ensemble des feux sera mis en service avec détection de vitesse. Grâce aux capteurs de détection, ce dispositif « sanctionnera » les automobilistes roulant à une vitesse supérieure à 50 km/h en passant au rouge.

Vous êtes nombreux à déplorer la vitesse excessive des automobilistes. L'installation de ces feux asservis à la vitesse fait partie d'un ensemble de dispositifs mis en place par la municipalité pour mieux sécuriser piétons et autres usagers de la route et ainsi retrouver une circulation automobile apaisée dans le centre-ville.

Chantiers prévus en 2018

Voirie

- Prolongation du chantier de réaménagement du centre : aménagement de l'avenue Montricher et réalisation d'un rond-point à la sortie du Super U
- Remise en état de l'avenue Jean Moulin
- Réhabilitation des voies du secteur sud de la commune (Boulevard Joliot Curie, chemin de Saint-Eloi, chemin des Tèses, chemin des Gibertes et des Vignes de Rima, chemin de la Bosque 1, chemin des Bons Enfants)
- Nouvel éclairage autour rond-point de la D113 et de la D10
- Création d'un ralentisseur sur le chemin du Grand Jas
- Aménagement de places handicapées : devant la Poste, devant le centre culturel Jean Bernard

Équipements

- Projet d'extension et de rénovation de l'école Paul Doumer
- Achèvement du chantier du Vieux Moulin et ouverture des nouveaux locaux de l'OMC
- Désamiantage et démolition de l'école Saint Exupéry
- Agrandissement de la cuisine centrale
- Création d'un abri-poussettes au Grand Bleu

Brèves de travaux

Jardin de la Bastide Sicard

Les services techniques de la commune ont récemment aménagé le jardin de la résidence « Les Grandes Bastides ». De l'aménagement paysager à la réalisation de la clôture et du portail, l'ensemble des travaux a été réalisé par les services municipaux. Cet espace sera prochainement ouvert au public de 7 heures jusqu'à 19 heures tous les jours de la semaine et sera sûrement apprécié au retour des beaux jours.

Isolation phonique du multi-accueil « les Péquelets »

Les services techniques ont réalisé des travaux d'isolation phonique afin de séparer les lieux de jeux des lieux de sommeil au multi-accueil « les Péquelets ». Ainsi les petits bouts pourront dormir sur leurs 2 oreilles au moment de la sieste.

Eclairage public

Depuis 6 ans, la commune remplace progressivement les anciennes lanternes de l'éclairage public très énergivores par des ampoules basse consommation. Aujourd'hui 40% du parc a été équipé d'ampoules à technologie LED, permettant ainsi de mieux maîtriser la consommation énergétique du parc d'éclairage public et faire des économies substantielles. Une nouvelle phase de relanternage a été programmée en 2018 comprenant le cours Charles Galland, la rue des Genêts et la rue de France. La commune ne fait pas appel à un prestataire extérieur car la mise en œuvre est entièrement réalisée par des agents municipaux.

Délibérations du conseil municipal du 15 février

Rapport d'orientations budgétaires 2018

Monsieur le Maire résume le rapport sur les orientations budgétaires adressé aux élus à l'appui du débat en conseil municipal. En résumé le budget de la commune subit aujourd'hui l'effet ciseau provoqué par la baisse des dotations, l'augmentation des charges obligatoires, le coût de l'entrée en Métropole, dans un contexte de constante hausse des besoins. Cette situation conduit à une nécessaire diminution de nos dépenses qui ne seront pas sans conséquences sur le service public. Pour autant en 2018 les taux communaux de fiscalité resteront inchangés.

Adopté à la majorité

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Dans l'attente du vote du budget Monsieur le Maire propose d'autoriser une avance sur le budget d'investissement de 2018 de 40 000 € pour les travaux de la traversée du village et d'un montant de 100 000 € pour la réhabilitation extension du groupe scolaire Paul Doumer.

Adopté à l'unanimité

D.E.T.R. 2018 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au taux maximum de 20 % pour la réfection des voies sud de la commune, à savoir : le Boulevard Joliot Curie, le Chemin de Saint-Eloi, le Chemin des Tèses, le Chemin des Gibertes et des Vignes, le Chemin de la Bosque 1, le Chemin des Bons Enfants.

Adopté à l'unanimité

Modification du régime indemnitaire

Monsieur le Maire propose une modification du régime indemnitaire des agents non concernés par le RIFSEEP.

Il s'agit d'introduire la possibilité de verser l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents de catégorie B dont l'indice de rémunération est supérieur à l'indice 380.

Adopté à l'unanimité

Cession onéreuse d'un terrain communal cadastré section AE n°129p lieu-dit « La Terre de Bayle » d'une superficie d'environ 10 996 m² à la société Crédit Agricole Immobilier – Délibération modificative

Monsieur le Maire propose de réparer une erreur d'écriture sur le plan de division, remis par le géomètre, à l'appui de la délibération du conseil municipal, autorisant la vente du terrain de l'ancienne école St Exupéry. La délibération mentionne une superficie de 10 096 m² au lieu de 10 996 m².

Adopté à la majorité

Acquisition amiable onéreuse par la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AA n°243 d'une superficie de 6 m² appartenant à Mme Catherine MAYEN – Délibération modificative.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération de 2015 relative à l'acquisition d'une parcelle de 6 m² à Monsieur GAUTIER par la modification du nom du propriétaire de la parcelle qui est désormais Mme MAYEN, le reste de la délibération reste inchangé.

Adopté à l'unanimité

Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AL n°111 d'une superficie de 2 037 m² sise lieu-dit « La Jonquière » - Délibération modificative.

Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AP n°59 d'une superficie de 1 465 m² sise lieu-dit « Le Pilon » et mise à disposition d'un agriculteur. Délibération modificative.

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal a approuvé ces acquisitions en 2016. Suite à la loi « Macron » portant réduction des frais d'actes notariés sur les cessions à bas prix, il s'agit de modifier les prix d'acquisition afin de les porter respectivement de 2340 € à 1340 € et de 18 210 euros à 15 000 €.

Adopté à l'unanimité

Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AP n°96 d'une superficie de 3 294 m² sise lieu-dit « Crau du Pilon » et mise à disposition d'un agriculteur. Délibération modificative

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 13 octobre 2016 afin de préciser que le prix de 6 930 € comprend le prix du terrain et les frais de portage foncier par la SAFER.

Adopté à l'unanimité

Acquisition amiable par substitution de la SAFER de la parcelle cadastrée section AO n°40 d'une superficie de 345 m² sise lieu-dit « Plantades »

Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AK n°79 d'une superficie de 1059 m² sise lieu-dit « La Pomme de Pin » et des parcelles cadastrées section AI n°98 et 128 d'une superficie totale de 629 m² sises lieu-dit « Les Barrales et le Cade ».

Monsieur le maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement et de protection des berges de l'Arc la municipalité est particulièrement vigilante aux mouvements de propriétés dans ce secteur.

En conséquence il propose d'approuver

- D'une part l'acquisition de la parcelle AO n° 40 d'une superficie de 340m² au prix de 150 €.
- Ainsi que la parcelle AK n° 79 d'une superficie de 1059 m² et les parcelles AI n°98 et 128 d'une superficie de 629 m² au prix de 3 480 €.

Adopté à l'unanimité

Demande de garantie d'emprunt sollicitée par la société UNICIL – L'ARABAN

Demande de garantie d'emprunt sollicitée par la société UNICIL – L'ARABAN PLS

Monsieur le Maire propose d'accorder une garantie d'emprunt à la société UNICIL en complément de celle accordée par la Métropole

La première garantie porte sur un emprunt de 1 013 040 € pour le financement de 9 logements : 6 PLUS et 3 PLAI et la seconde sur un emprunt de 610 675 € pour l'acquisition de 4 logements PLS.

Adopté à l'unanimité

Extension du marché hebdomadaire de la Fare les Oliviers

Suite aux diverses concertations menées avec les commerçants du centre et les commerçants forains installés sur le marché cours Charles Galland, Monsieur le Maire propose de modifier le périmètre du marché situé avenue Charles Galland en l'étendant sur l'avenue Pasteur jusqu'à la rue Gambetta.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour soutien au fonctionnement des crèches communales

Monsieur le Maire propose comme chaque année, de solliciter le conseil départemental afin d'obtenir l'aide au fonctionnement de la crèche municipale qui s'élève à 220€ par berceau.

Adopté à l'unanimité

Participation de la commune au séjour en classe de découverte des élèves de l'école élémentaire de la Pomme de Pin – Année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 5 000 € à l'école de la Pomme de Pin pour le financement des classes de découverte.

Adopté à l'unanimité

Règlement administratif commun pour les 3-17 ans – Règlement intérieur pour la restauration scolaire municipale – Règlement intérieur pour l'ALSH

Monsieur le Maire propose desmodifications des règlements des services enfance - jeunesse et restauration scolaire.

Ces modifications portent pour l'essentiel sur la création de l'espace famille, l'organisation de l'accès « à la carte » aux activités périscolaires, sur la facturation des retards au-delà de 18h30 et l'obligation de déposer le planning d'utilisation du service avant le 20 de chaque mois.

Adopté à la majorité

Licence d'entrepreneur de spectacles vivants - Renouvellement

Monsieur le Maire propose de solliciter le renouvellement de la licence entrepreneur de spectacles vivants obligatoire pour organiser plus de 6 spectacles dans les salles Jean BERNARD et DEYDIER AVON.

Adopté à l'unanimité

Ecole de musique et de danse – Remboursement de l'activité danse moderne suite à la maladie du professeur

La professeure de danse moderne est absente depuis la rentrée des vacances de Noël. Monsieur le maire propose de rembourser les cours durant la période de maladie non remplacée.

Adopté à l'unanimité

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le contrat d'assurance des risques statutaires que nous avons souscrit dans le cadre d'un contrat groupé avec 150 collectivités arrive à son terme en fin d'année 2018.

La commune souhaite renouveler son adhésion à un contrat groupé avec le centre de gestion des Bouches du Rhône afin de bénéficier d'économies d'échelle. Compte tenu des délais nécessaires à une mise en concurrence à l'échelle de 150 collectivités, le CDG 13 nous demande de formaliser notre intérêt à une démarche groupée par délibération avant le 30 mars 2018 étant entendu que la commune garde sa faculté d'adhérer ou pas au contrat en fonction des taux obtenus à l'issue de la consultation.

Adopté à l'unanimité

état civil

Naissances Filles

POUCHAIN Lilou 11/10/2017
SOUSTELLE Maëlly 15/10/2017
CONIL Giulia 20/10/2017
SERRANO Rose 24/10/2017
ANDRIEUX Liv 28/10/2017
GEFFROY de VILLEBLANCHE Diane 02/11/2017
GONCALVES Océane 09/11/2017
CIESLA Angie 11/11/2017
DUVERT Léna 20/11/2017
RIQUET Moana 21/11/2017
LENZI Charlie 09/12/2017
JEAN-FRANÇOIS Jade 15/12/2017
BORSATO Giulia 17/12/2017
HAMMOUCHE Lyana 17/12/2017
LEAHU Sophie 17/12/2017
CASTINEL Luna 20/12/2017
FONTAINE Nina 29/12/2017
CUENCA Léa 29/01/2018
LAROUI Amira 12/02/2018
TADEI Miànna 14/02/2018
REVEST Saona 27/02/2018

Naissances Garçons

SCHILTZ Sandro 14/10/2017
VIARRE Thomas 26/10/2017
GOMIS Lloyd 14/11/2017
CHIARAMONTE Jules 15/11/2017
SEIGNER Adrien 16/11/2017
BACH Simon 30/11/2017
LENORMAND Liam 05/12/2017
MAYOR Andy 17/12/2017
SOULI Youssef 29/12/2017
LEZEAU Paul 02/01/2018
LEONETTI Logan 06/01/2018
SARRAZIN Victor 23/01/2018
PUPIN Hugo 11/02/2018
VARIOT COMBES Tristan 13/02/2018
CORTES Giuliann 19/02/2018
DUMONT Maxime 24/02/2018
HÉMON Alix 24/02/2018

Mariages

PEREIRA DE OLIVEIRA Igor et ONOFRIYCHUK Alyona 29/12/2017
KAHLAOUI Mourad et CECH Aude-Gersende 06/01/2018
HOHL Cédric et BAILLEUX Céline 10/03/2018

Décès

CAVALLI Philippe 22/07/2017
CUTIVEL Josette Veuve CHARRETON 29/10/2017
REYNAUD Elizabeth 24/10/2017
BELLI Jean-Pierre 27/10/2017
LONG Gilbert 06/11/2017
CAPPATO Hermine Veuve GREGOIRE 18/11/2017
ROUX Jacques 18/11/2017
MARION Pierre 20/11/2017
De SOUSA José 05/12/2017
COUPIER Renée 07/12/2017
RIPOLL Marie Veuve PILATO 18/12/2017
GAME Daniel 22/12/2017
PROTO Eliane Veuve BLANC 02/01/2018
TERNAUX Nicole 03/01/2018
ROSSI Carmen 03/01/2018
VEJUX Steve 07/01/2018
REQUENA Pierre 12/01/2018
MOURY Andrée Veuve MAUGER 17/01/2018
DOCZEKALSKA Wiktoria Veuve BIGI 17/01/2018
MARCEL Rose Veuve TALLET 19/01/2018
BLESA MELLADO Ana Veuve MARISCAL RODRIGUEZ 20/01/2018
AUNE Charles 20/01/2018
BILLAUDEL Anne-Marie Veuve CHABAS 12/02/2018
SERVIERES Bernard 15/02/2018
LAPACCIANA Francesco 21/02/2018
PAOLINETTI Raymonde Veuve POLI 23/02/2018
BRUNO MARTIN Maria Del Carmen Veuve MILLET URBANO 01/03/2018
OLLIEU Yvonne Epouse DEREL 03/03/2018
CLAISSE Thierry 04/03/2018

infos pratiques |

Recensement de la population

La campagne de recensement s'est déroulée sur la commune de La Fare les Oliviers du 18 janvier au 17 février. Un grand merci aux 16 agents recenseurs, formés par l'INSEE, qui ont sillonné la commune pendant un mois afin de vous remettre un questionnaire papier ou les codes vous permettant de remplir le questionnaire en ligne.

Les agents ont tapé aux portes de quelques 3953 foyers, permettant ainsi de déterminer le nombre exact de personnes vivant sur notre commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Un grand merci également aux farencs ayant pris le temps de renseigner ces informations si précieuses pour l'avenir de notre commune.

Madame Estelle fête ses 100 ans !

Le 28 janvier dernier, Claire Estelle a fêté ses 100 printemps entourée de ses 3 enfants, ses 6 petits-enfants, ses 12 arrières petits-enfants et son arrière-arrière-petite-fille, dernière-née de la famille. L'œil pétillant, toute jolie et maquillée, personne ne soupçonnerait l'âge de cette centenaire qui raconte avec humour et un brin de nostalgie un siècle de vie et de souvenirs.

Téléthon !

Un grand bravo à toutes les associations, tous les bénévoles et les familles farenques qui ont participé à l'édition 2017 du Téléthon. Grâce à votre mobilisation, 11 803 € ont été récoltés.

Merci pour votre participation et votre générosité !

AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR

Infractions en zones bleues

Dans le cadre de la réforme de la dépénalisation du stationnement payant, les infractions en zones bleues (absence de disque, disque mal positionné et durée de stationnement dépassée) passent de 17 € à 35 €.

Nous vous rappelons que les disques de stationnement sont disponibles à l'accueil de la mairie au prix d'un euro.

Mode d'emploi pour une ville propre

Le dépliant « Mode d'emploi pour une ville propre » réalisé en partenariat avec le service déchets de la Métropole Aix Marseille Provence a été distribué dans les boîtes à lettres de la commune courant février. Il donne des renseignements précieux sur le tri des déchets et les solutions qui s'offrent à vous pour éviter d'abandonner des déchets et des objets sur la voie publique. Il rappelle notamment le numéro du service de collecte des encombrants (0 800 00 50 11). La collecte s'effectue tous les vendredis, **mais vous devez appeler au préalable** pour que le camion de collecte passe devant votre habitation. Trop d'objets se retrouvent encore sur la voie publique, dégradant ainsi le cadre de vie.

Le nouveau chèque énergie

Dès janvier 2018, l'ancien dispositif des « tarifs sociaux de l'énergie » sera remplacé par le chèque énergie. Le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois …) et certaines dépenses liées à des travaux de rénovation énergétique de votre logement réalisés par un professionnel certifié.

Le chèque est attribué sous condition de ressources et selon la composition de votre foyer. Il est donc indispensable de déposer votre déclaration de revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls. Ensuite, vous n'avez aucune démarche à remplir. Vous recevrez le chèque énergie une fois par an à votre domicile.

Vous voulez vérifier votre éligibilité ? www.chequeenergie.gouv.fr ou

0 805 204 805 (appel gratuit)

Participation citoyenne

La commune va prochainement mettre en place une démarche « participation citoyenne ». Ce dispositif repose sur la solidarité et la vigilance entre voisins afin de lutter contre les actes d'incivilité et les vols.

Après une réunion de sensibilisation avec la gendarmerie, les personnes volontaires constitueront un relais d'alerte, attentif aux comportements suspects dans le quartier. Il ne s'agit pas de surveiller mais d'observer les faits inhabituels pour prévenir, le cas échéant, la gendarmerie en composant le 17. Ce dispositif, strictement encadré par l'Etat, n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie et de la police municipale.

Vous souhaitez devenir volontaire ? Contactez la police municipale au 04 90 42 69 98 ou consultez le site web www.lafarelesoliviers.com

tribune de l'opposition

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose de réserver, dans les bulletins d'information diffusés par les communes, un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les propos et opinions exprimés dans les textes ci-dessous n'engagent que leurs auteurs. Aucune correction n'y a été apportée.

Agir Ensemble

Chers Farenques, Chers Farencs,
Il nous apparaît nécessaire de démontrer qu'une autre vision politique est possible dans notre commune. C'est ensemble, avec tous ceux et toutes celles qui nous ont soutenus depuis le début que nous devons poursuivre notre action.

Nous avons besoin de vous, chers Farenques, Farencs, de votre soutien, de vos idées, de vos remarques, de vos propositions pour enrichir le débat. Commenter les travaux et délibérations du conseil municipal est une étape mais il apparaît indispensable d'être pour celles et ceux qui le souhaitent leur porte-parole pour faire en sorte que l'opposition que nous sommes en conseil municipal puisse traduire les aspirations du plus grand nombre.

L'association que nous allons créer prochainement doit permettre de faire entendre votre voix. En effet, cette dernière sera organisée à plusieurs niveaux

1) Travail avec le groupe « agir ensemble » et ses soutiens
2) Échanges et communication avec l'ensemble des personnes qui souhaitent être associés et informés et nous faire part de leurs réflexions et propositions
3) Des supports de communication adaptés telle la création d'un site internet
4) L'organisation de rencontres, de débats, de conférences afin de proposer des analyses et des perspectives d'évolution de la commune et de son bassin de vie.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité garantit l'expression des minorités dans les communes de plus de 3 500 habitants par un espace réservé dans le bulletin municipal (papier, site internet, newsletter…).mais la loi n'impose aucun format. Pour le groupe d'opposition « agir ensemble « cela correspond à un texte comprenant 2300 signets espace compris. Raison logique à ne pas recourir systématiquement à cet espace réservé à l'opposition.

Il nous semble mieux approprié de travailler à la mise en page d'une plaquette non limitée en signets et distribuée à l'ensemble des habitants de notre commune quand il le sera utile ainsi que de répondre comme toujours à travers cette

Adresse courriel : lafareleso@yahoo.fr

Amicalement

Richard CAMPANELLI
Agir Ensemble
Conseiller municipal d'opposition
DIVERS DROITE

Mon Parti C'est La Fare

AUCUN TEXTE COMMUNIQUÉ

Agenda des manifestations municipales

Du 9 MARS au 2 AVRIL
Exposition « Une histoire d'œufs »
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

24 MARS - 10h
Atelier de fabrication de rameaux de Provence (7-8 ans)
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

24 MARS - Matinée
Animation du marché du samedi matin
Cours Charles Galland /Avenue Pasteur

30 MARS - 10h
Cross André Michel
Site de Sainte Rosalie
04 90 45 46 42

6 AVRIL - 21h
Soirée OMC - Massilia Sounds Gospel (chanson) - Tarif 9€/13€
Centre culturel Jean Bernard
04 90 45 46 49/19

7 AVRIL - 10h
Séance de dédicace de Lily Bloom
Auteure de l'œuvre « Obsession Dangereuse »
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

11 AVRIL - 15h30
Carnaval du multi-accueil « Les Péquelets »
Crèche les Péquelets
04 90 53 83 61

21 AVRIL - 10h
Spectacle « Olé » (à partir de 4 ans) par la compagnie « Mine2rien »
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

Du 9 au 23 MAI
Exposition « Résistance et déportation »
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

18 MAI - 21h
Soirée OMC
« Le Siffleur » (humour musical)
Tarif 9€/13€
Auditorium René Bartoli
04 90 45 46 49/19

Du 25 MAI au 16 JUIN
Exposition « A l'origine des fêtes »
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

25 MAI - 15h à 19h
Exposition des activités artistiques de l'EMMAD
Salle Deydier Avon
04 90 42 69 00

26 MAI - 10h
Atelier « String art » (à partir de 9 ans)
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

26 MAI - 10h à 18h
Exposition des activités artistiques de l'EMMAD
Vernissage à 11h - Salle Deydier Avon
04 90 42 69 00

30 MAI - 18h
Spectacle de fin d'année des structures d'accueil
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 45 46 42

9 JUIN - 19h
Première partie : spectacle de musique
Deuxième partie : comédie musicale de l'EMMAD
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 42 69 00

15 JUIN - 19h
Spectacle de hip-hop
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 42 69 00

15 JUIN - 20h30
Spectacle de théâtre de l'EMMAD
Auditorium René Bartoli
04 90 42 69 00

16 JUIN - 10h
Spectacle « Boîte à boîte » par la compagnie « Funambule » (pour les 6 mois – 3 ans)
Bibliothèque municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

16 JUIN - 20h30
Spectacle de modern'jazz de l'EMMAD
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 42 69 00

22 JUIN - 20h30
Spectacle de théâtre de l'EMMAD
Auditorium René Bartoli
04 90 42 69 00

23 JUIN - 20h30
Spectacle de danse classique de l'EMMAD
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 42 69 00

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.lafarelesoliviers.com